

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2020

Convocation du : 25 mai 2020

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, P. CULLAZ, A.L JOUVET, Y. JUANICO, E. MILLET-PERRIN, D. PUISSAT, S. TOUSSAINT, S. TRESSE, A. WOJKIEWICZ

Absent(e)s/Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, A.L JOUVET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1°- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Communal pour l'année 2020 :

En Section De Fonctionnement :

Le budget est équilibré :

➤ Dépenses de fonctionnement	→	334 783.49 €
➤ Recettes de fonctionnement	→	334 783.49 €

En Section D'investissement :

Le budget est équilibré :

➤ Dépenses d'investissement	→	186 472.03 €
➤ Recettes d'investissement	→	186 472.03 €

2°- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

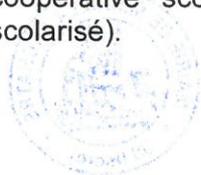
M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition concernant la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) pour l'année 2020. Il rappelle les taux votés en 2019 :

- 20.42 % pour le taux de la taxe foncière (bâti),
- 78.50 % pour le taux de la taxe foncière (non bâti).

M. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de ne pas augmenter pour l'année 2020 les taux d'imposition.

3°- VOTE SUBVENTION COOP SCOLAIRE

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention à la coopérative scolaire de Miribel-Lanchâtre pour l'année 2020/2021. (80 € par enfant scolarisé).



4°- VOTE SUBVENTION ADMR

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention de 1000 € à l'association ADMR pour l'année 2020.

5°- VOTE SUBVENTION ECRAN VAGABOND

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention de 200 € à l'association Ecran Vagabond pour l'année 2020.

6°- VOTE SUBVENTION SOU DES ECOLES

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser une subvention de 400 € à l'association Sou des Ecoles pour l'année 2020/2021, pour participation à l'animation des temps d'activités périscolaire.

7°- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ENTREPRISE JG TRAVAUX

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de service avec l'entreprise JG Travaux chargée des travaux suivants :

- Déneigement : tous travaux relatif à la viabilité hivernale sur les voies communales
- Divers travaux d'entretien dans les bâtiments communaux

8°- CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ENTREPRISE ALPIN ELAGAGE

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de service avec l'entreprise Alpin Elagage chargée des travaux suivants :

- Entretien des espaces verts de la commune
- Différents travaux d'aménagements

9°- PROPOSITION MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des Finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Onze Voix pour

Le Maire

Michel GAUTHIER

